



DECISION N° 2024-446

**Festival de l'eau 2024 - Contrat de cession du droit  
de représentation d'un spectacle avec l'association  
NA**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

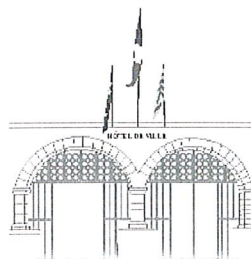
Vu l'article R. 2122-3 de la commande publique, relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un spectacle intitulé « l'eau douce » par l'association NA, le vendredi 7 juin 2024, à l'occasion du festival de l'eau 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De conclure un contrat de cession de droit de représentation de spectacle avec l'association NA pour assurer une représentation théâtrale le vendredi 7 juin 2024 à 19h30, au Théâtre Jordi Pere Cerdà, à l'occasion du festival de l'eau.



## **ARTICLE 2**

La Ville de Perpignan s'engage à verser à l'association, sur présentation d'une facture à l'issue de la représentation, le montant de 4 965,04 € TTC (quatre mille neuf cent soixante-cinq euros et quatre centimes), TVA à 5,5 %.

## **ARTICLE 3**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **11 AVR. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369- 20240411-188250-AU-1-1

Accusé reçu le : **11 AVR. 2024**

Affiché le : **11 AVR. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

